

COMMUNE DE CANALE-DI-VERDE (Haute-Corse)

SELURL Marie Anne PIERI
Notaire de la république – Officier Public
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA
Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : marie-anne.pieri@notaires.fr
Site Internet: www.pieri-aleria.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 28 février 2020

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : Mme Prudente Léonie MONTI, veuve de M. Joseph Félix OLMICCIA, en son vivant demeurant à CANALE-DI-VERDE (20230),
Née à CANALE-DI-VERDE (20230), le 11 mai 1920.
De nationalité française.
Décédée à CANALE-DI-VERDE (20230), 13 août 2018.

Désignation des Biens :

COMMUNE DE CANALE-DI-VERDE (20230),

ARTICLE N°1 : Dans un ensemble immobilier situé à CANALE-DI-VERDE (HAUTE-CORSE) 20230 Lieudit Ajugula. Une maison à usage d'habitation élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, avec combles au-dessus. Cadastree :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	429	AJUGULA	00 ha 02 a 11 ca

Lot N° 12 : Une cave située au rez-de-chaussée, à droite du lot quatre.

Et les tantièmes indéterminés \ de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot N° 13 : Au premier étage, la moitié (1/2) de la pièce d'entrée côté gauche.

Et les tantièmes indéterminés \ de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot N° 14 : Au premier étage, une pièce à usage de chambre située à gauche de la pièce d'entrée formant le lot treize.

Et les tantièmes indéterminés \ de la propriété du sol et des parties communes générales.

ARTICLE N°2 : Une parcelle de terre cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	255	LENZA AL PIANE	01 ha 29 a 30 ca

ARTICLE N°3 : Diverses parcelles de terre cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	252	SOLCA	00 ha 26 a 74 ca
B	392	SUERA CAVA	00 ha 13 a 25 ca
B	397	SUERA CAVA	00 ha 39 a 32 ca

ARTICLE N°4 : Diverses parcelles de terre cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	312	PRADO	00 ha 20 a 00 ca
C	318	SOLCA	00 ha 03 a 60 ca
C	319	POGGIOLACCIA	00 ha 01 a 65 ca
C	340	SOLCA	00 ha 13 a 40 ca
C	421	FIUME	00 ha 01 a 29 ca
C	457	COSTA	00 ha 00 a 32 ca

ARTICLE N°5 : Diverses parcelles de terre cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	75	VALDO GROSSO	00 ha 07 a 10 ca
D	76	VALDO GROSSO	00 ha 03 a 90 ca
D	125	FIGA AL VALDO	00 ha 21 a 88 ca
D	204	PRETESSI	00 ha 18 a 40 ca

D	289	PENTA GROSSA	00 ha 06 a 85 ca
---	-----	--------------	------------------

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI
Notaire de la république -
Officier Public